

Procès - Verbal

Comité du

11 octobre 2012

Membres : 50
En exercice : 50 Voix délibératives : 74
Présents : 21 Voix délibératives : 31
Représentés : 05 Voix délibératives avec pouvoirs : 05
Total : 26 voix délibératives.

L'an deux mille douze, le onze octobre à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le deux octobre deux mille douze, sous la Présidence de **Monsieur ROUAULT Alain**, Président.

PRESENTS :

M. TOULGOAT (AULNAY-SOUS-BOIS), **M. ROS** (PLAINE-COMMUNE), **M. DENNEULIN** (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. SOUBEN** (SEAPFA), **M. SAVAT**, **Mme DEKNUDT**, **M. LOTTI** (EST-ENSEMBLE), **M. MAGE** (VILLEMOMBLE) : **Vice-Présidents**

M. TIBA, **MME JARDIN** (CLICHY-SOUS-BOIS), **MM. BARTUCCIO**, **DESRUMAUX**, (C.A. de L'AEROPORT DU BOURGET), **M. GUEGUEN** (GAGNY), **M. PAPAZIAN**, (LIVRY-GARGAN), **M MALAYEUDE** (NEUILLY-PLAISANCE), **M. REIN** (NEUILLY-SUR-MARNE), **MM. DESBIENDRAS**, **SANTOIRE** (PLAINE-COMMUNE), **M. CHIABRANDO**, (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. DURANDEAU** (SEAPFA).

EXCUSES : VP = Vice-Président

M. DELRIEU - VP	(PAVILLONS-S/-BOIS)	M. FLANDIN	(PLAINE-COMMUNE)
M. KELLNER - VP	(PLAINE-COMMUNE)	M. REBIHA	(PLAINE-COMMUNE)
M. BORGEL - VP	(SEAPFA)	M. BAILLY	(VAUJOURS)
M. DUMAS - VP	(EST-ENSEMBLE)	M. RINGRESSI	(VAUJOURS)
M. CONGAR	(COUBRON)	M. AKROUR	(EST-ENSEMBLE)
M. COENNE	(COUBRON)	M. MONTEAGLE	(EST-ENSEMBLE)
M. DUMAREIX	(CA DU BOURGET)	M. MAGNIEN	(LIVRY-GARGAN)
MME. CANTON	(LE RAINCY)	MME GAUTHIER	(PAVILLONS-S/-BOIS)

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. PERROT	(NEUILLY-PLAISANCE)	pouvoir donné à M. MAGE
M. CARRE	(PLAINE-COMMUNE)	pouvoir donné à M. ROS
MME GARNIER	(SAINT-OUEN)	pouvoir donné à M. ROUAULT
M. MOREL	(AULNAY-SOUS-BOIS)	pouvoir donné à M. TOULGOAT
MME LE DUVEHAT	(VILLEMOMBLE)	pouvoir donné à M. DENNEULIN

A 18h15, Monsieur Rouault, président du SITOM93, constate que le quorum requis n'est pas atteint, il propose alors à monsieur Perrot de présenter aux délégués les résultats de l'étude caractérisation. A l'issue de cette présentation, monsieur le Président constate que le quorum n'étant toujours pas atteint, l'Assemblée ne pouvait donc pas valablement délibérer.

Le comité sera à nouveau convoqué autour du 23 octobre 2012 à Bobigny, sur le même ordre du jour.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 18 heures 45.